

<b>DEPARTEMENT</b> De l' AISNE
<b>ARRONDISSEMENT</b> SAINT-QUENTIN
<b>CANTON</b> de BOHAIN
<b>COMMUNE</b> De VENDHUILE

2024/4/20

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 03 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 octobre à 19h00, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

**Etaient présents :** Mr X.PASSET, Mr. E.FLAMANT, Mr F.FORTIN, Mme D.FURGEROT, Mr L.FOURNIER, Mme B.CARPENTIER, Mme N.LEROY, Mr P.AUDIN, Mme M.FAXELLE, Mr H.DEPREZ, Mr D.FERNANDES, Mr F.GACH, Mr D.LETEMPLE et Mme M.MIELCARECK

**Pouvoirs :** Mr T.FLEUREAU donne pouvoir à Mme B.CARPENTIER ;  
Mr F.GACH donne pouvoir à Mr X.PASSET.

**Excusés :** Mr T.FLEUREAU, Mr F.GACH et Mme M.MIELCAREK

Mr F.FORTIN a été nommé secrétaire de séance

**Objet :** Convention d'adhésion au service prévention et santé au travail du CDG

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire, propose à l'assemblée,

D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

Adopté à l'unanimité des membres présents.



XAVIER PASSET

Xavier PASSET  
2024.10.11 08:19:12 +0200  
Ref:7365365-11045978-1-D  
Signature numérique  
le Maire